BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES
ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES
ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREMIER MINISTRE
Liberté
Égalité
Fraternité
Direction de l'information légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.bodacc.fr
-

BODACC « A »

Annonce n° 284

13 – BOUCHES-DU-RHÔNE

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE MARSEILLE

Ventes et cessions

795 083 013 RCS Marseille.
ENORA.
Forme : Société à responsabilité limitée.
Capital : 1500.00 EUR.
Adresse : Avenue Elzeard Rougier, Parking des Terres Rouge, 13400 Aubagne.
Oppositions : Art. L.236-21 du code de commerce.
Commentaires : AVIS DE PROJET D'APPORT PARTIEL D'ACTIF L'ANNEXE D'ENORA Société par actions simplifiée Au capital de : 500,00 EUR Siège social 6 Avenue MARIUS GHIRARDELLI 13830 Roquefort-la-Bédoule N° RCS 823 784 830 RCS Marseille, est société bénéficiaire ENORA Société à responsabilité limitée Au capital de : 1 500,00 EUR Siège social PARKING DES TERRES ROUGE Avenue Elzeard Rougier 13400 Aubagne N° RCS 795 083 013 RCS Marseille, est société apporteuse AVIS DE PROJET D'APPORT PARTIEL D'ACTIF (soumis au régime juridique des scissions) La société ENORA (Société Apporteuse) et la société L'ANNEXE D'ENORA (Société Bénéficiaire) ont établi le 30 septembre 2021 un projet d'apport partiel d'actif soumis au régime juridique des scissions (articles L 236-22 et L. 236-24 du code de commerce). Aux termes de ce projet, la Société Apporteuse ferait apport à la Société Bénéficiaire, de son activité de formation professionnelle en onglerie, modelage de bien-être, remise à niveau et perfectionnement pour les professionnels de la coiffure et l'enseignement technique ou professionnel de l'esthétique et de la coiffure. Il ressort du projet de traité d'apport que la valeur nette comptable des actifs apportés s'établit comme suit : Total des éléments d'actifs apportés : 4.136,45 € Total des éléments de passif pris en charge : 0 € Actif net apporté : 4.136,45 € En rémunération de cet apport, il sera attribué à la Société Apporteuse, 413 actions de 10 euros chacune créées par la Société Bénéficiaire, au titre d'une augmentation de capital de 4.130 euros, pour le porter de 500 € à 4.630 €, la société apporteuse renonçant à la rémunération de son apport à hauteur de 6.45 €. L'apport prendra effet à compter du jour de la réalisation définitive dudit apport soit à l'issue de la dernière des assemblées générales appelant à se prononcer sur l'apport. Le présent apport est soumis aux conditions suspensives suivantes : -Obtention de tous accords nécessaires au maintien des contrats significatifs souscrits par la Société Apporteuse par suite de l'apport partiel d'actif. -Obtention de toutes les autorisations contractuelles, administratives ou autres qui pourraient être nécessaires pour assurer valablement la transmission des biens apportés, -Approbation de la présente opération d'apport par les associés de la Société Apporteuse, -Approbation de la présente opération d'apport et de l'augmentation de capital,

conséquence de l'opération d'apport, par l'associée unique de la Société Bénéficiaire. Les créanciers des sociétés participantes dont les créances sont antérieures au présent avis pourront former opposition dans les conditions et délais prévus aux articles L.236-14, R.236.8 et R.236-10 du Code de Commerce. Le projet d'apport partiel d'actif a été déposé : -Au greffe du tribunal de commerce de MARSEILLE pour la société ENORA le 20 OCTOBRE 2021 et -Au greffe du tribunal de commerce de MARSEILLE pour la société L'ANNEXE D'ENORA le 20 octobre 2021. Pour avis.

